

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/220

Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, la demande de l'Entreprise E JL en date du 07 juillet 2025,

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de reconstruction borduration, trottoirs, chaussée – 1 rue de l'Egalité, 30 rue du Chevalier de la Barre à SAINGHIN-en-WEPPE par l'Entreprise E JL – 4^{ème} Avenue du Port Fluvial – CS 10019 (59120) LOOS ; il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront réalisés en route barrée avec la mise en place d'une déviation.

Article 2 : Cette mesure prendra effet à partir du 21 juillet 2025 pour une durée de 40 jours.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par l'Entreprise E JL.

Article 4 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

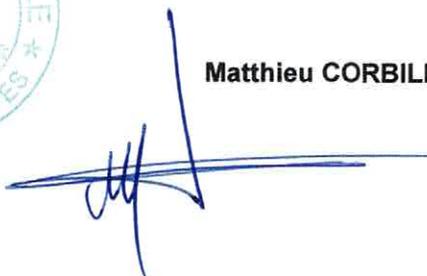
- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Mme la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- M. le Directeur de l'Entreprise E JL.
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 08 juillet 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke.